

TR-TU – LETTRE FFGym N°1 – Janvier 2019

1. Corrections de la brochure technique trampoline-tumbling 2018-2019

Dans la lettre de cadrage à la page 14

Tableau synoptique individuel filière Nationale catégorie 13-14 ans garçons, Le total sélectif est erroné, il est indiqué 83.00 pts.

C'est 83.50 pts comme il est indiqué au tableau de la page 7.

Dans la lettre de cadrage à la page 15

Tableau synoptique synchronisé filière Élite catégorie 14-16 ans, le total est inversé :

Lire pour les filles = 41 pts.

Pour les garçons = 42 pts.

Le tableau de la page 09 est correct

Pour le tumbling à la page 51

Catégorie Nationale 13-14 ans, la compétition est composée de 2 épreuves :

Épreuve libre de 2 passages.

Épreuve acrobatique de 2 passages.

2. Tableau des exercices L* 11-12 ans et 13-14 ans de la filière Élite individuelle

En raison d'une modification par la Fédération Internationale de Gymnastique de l'exercice Libre 1 des catégories des C.M.G.A. pour l'année 2019, nos L* des catégories de la filière Élite 11-12 ans et 13-14 ans ne sont plus en cohérence avec la réglementation Internationale.

En conséquence, les gymnastes lors des 3 compétitions sélectives et du championnat de France pourront choisir entre le libre * (réglementation nationale) et le libre 1 (réglementation internationale).

Règlementation de la brochure technique 2018-2019 page 26 ou newsletter de la F.I.G. n° 24 de juillet 2018.

3. Jugement

Obligation est faite à tous les clubs d'engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition.

Application des tableaux suivants :

Nbre de compétiteurs	Nbre de juges en TRI	Nbre de Juges en TRS
De 1 à 4	1 juge mini 2 maxi	1 juge mini 2 maxi
De 5 à 8		2 juges mini 3 maxi
De 9 à 19	2 juges mini 3 maxi	9 et + 3 juges mini
20 et +	3 juges mini 4 maxi	

Compétitions	Gymnastes engagés	Niveau des juges				
		1	2	3	4	5
Championnat de France par Equipes	NAT 2 et 3			OUI	OUI	OUI
	NAT				OUI	OUI
Masters	NAT				OUI	OUI
Championnat de France Ind et Syn	NAT			OUI	OUI	OUI
	ÉLITE				OUI	OUI

À partir des championnats de France 2019 (individuel, synchronisé et par équipes), les clubs de l'Outre-Mer devront présenter à minima un juge de niveau 4 (en respect du tableau de niveau d'exigence page 16 de la brochure technique) pour l'ensemble des clubs d'un comité régional (par exemple un juge niveau 4 pour l'ensemble des clubs de l'Île de la Réunion).

Par conséquent, la dérogation tacite qui était habituellement accordée à l'Outre-Mer ne sera plus applicable et est annulée.

La commission nationale spécialisée TR/TU